

EXTRAIT du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations du comité exécutif, le 15 janvier 2014 - Un quorum présent.

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES AIRES PROTÉGÉES – PROPOSITION DE DEUX
TERRITOIRES D'INTÉRÊT À SAGUENAY;**

VS-CE-2014-32

CONSIDÉRANT que Saguenay a complété son analyse de l'impact de la création d'aires protégées sur le potentiel minier connu et que cet impact est minime;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de redéfinir la délimitation des aires protégées pour concilier protection de l'environnement, potentiel minier éventuel et requêtes citoyennes;

CONSIDÉRANT qu'une deuxième période de consultation publique est actuellement en cours et que Saguenay a l'opportunité d'appuyer les propositions d'aires protégées au lac Charnois et à la forêt Cyriac;

CONSIDÉRANT qu'une pétition de plus de 600 signatures a été déposée par l'APLK à la CRÉ en faveur de la création des aires protégées du lac Charnois et de la forêt Cyriac;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie, par résolution, la proposition d'ajouter les secteurs du lac Charnois et de la forêt Cyriac au réseau des aires protégées en suggérant toutefois de légères modifications au contour de ces aires protégées pour préserver le potentiel minier connu et mieux s'ajuster aux requêtes des citoyens en matière de protection environnementale;

ET QUE le Service du génie ou le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme soit autorisé à déposer cet appui lors du processus de consultation publique tenu par la CRÉ sur la création d'aires protégées se terminant le 31 janvier 2014.

Adoptée à l'unanimité.

Le texte de la présente résolution est conforme aux délibérations de la réunion du 15 janvier 2014 mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 janvier 2014